

REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 mai 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Jean-Louis GALA, Jean-Marc BODESCOT, Michel CRETON, Martine DORE, Caroline RÉMONT, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Frédérique MARTIN, Michèle CHÉRAMY, Sophie MAROUFI, Christophe PETIOT, Christophe PETIT.

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Hélène CAYUELA, Gérard CRASSIN, Christophe BIGNAUT.

Absents excusés :

Clotilde PERCHERON, pouvoir donné à Sophie MAROUFI
Richard GAILLARD, pouvoir donné à Daniel MORIN
Carine ROUX, pouvoir donné à Patrick TESTE
Nicolas LESOUDIER
Anne-Laure CUSSONNEAU

Monsieur Morin débute la séance du Conseil Municipal en présentant Madame Florence LEGROS, remplaçante de Monsieur Vincent NICOT, le secrétaire général qui a quitté la collectivité au mois de mars. Madame LEGROS a déjà assuré un poste de Direction générale des Services dans une autre collectivité et est juriste publiciste, spécialiste des Marchés Publics. Madame LEGROS exprime sa satisfaction d'intégrer ce nouveau poste. Les membres du Conseil lui souhaitent la bienvenue.

Suite au décès de Michèle PEZERIL survenu le 19 Avril dernier, Monsieur le Maire exprime ses pensées et rappelle ses fonctions de Présidente du CCLER, membre du Comité de Jumelage et élue de la commune de Maintenon. Monsieur le Maire salue sa mémoire et demande à l'ensemble du conseil municipal d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire associe à ses pensées, Jean, l'époux de Michèle PEZERIL.

Monsieur le Maire a également une pensée pour les 9 personnes décédées depuis le début de l'année, habitant la commune de Pierres, notamment le fils d'Odile MOULIN.

I/ Election du secrétaire de séance.

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2017.

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 4 avril 2017

Monsieur Gérard CRASSIN signale une erreur en page 5 : certaines communes ont baissé le taux de la taxe d'habitation 2017 « en prévision d'une compensation » et non d'une augmentation de la part de la TH.

Monsieur Gérard CRASSIN demande l'ajout d'une précision page 5 concernant le montant « élevé » des charges exceptionnelles.

En page 6, le nombre de voix à comptabiliser pour la délibération adoptant le budget à l'unanimité est de 21 voix pour.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité avec ces remarques.

III/ Comptabilité - finances.

A/ Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gala, maire adjoint chargé des Finances qui propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le versement de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous. Le dossier a été étudié par les membres de la commission « finances » lors de sa réunion du 19 Avril 2017.

Bénéficiaires	Vote 2017
A.D.M.R (Aide au Domicile en Milieu Rural)	700.00
Association Anciens Combattants Algérie (FNACA)	110.00
Comité de Jumelage du Canton Maintenon	300.00
U.L.A.C. (Union Locale des Anciens Combattants)	100.00
U.S.E.P. Ecole des Hautes Perreuses	500.00
Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (28)	80.00
APF Associations départementale des paralysés de France	30.00
C.E.D.S.N (Comité d'Etude, de Documentation et de Sauvegarde de la Nature en Eure et Loir)	250.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Maintenon	500.00
Amicale Laïque Maintenon Pierres	375.00
Association des Arts Plastiques Maintenon Pierres	300.00
Association Les Amis des Dragons de Noailles	900.00
Ateliers Créatifs de Pierres	300.00
CCLER	5 150.00
Centre Universitaire du Temps Libre	400.00
Chorale "Les Voix Soleil"	450.00
Club du 3ème âge de Pierres	700.00
Entente Sportive Maintenon Pierres (Union des Clubs)	23 000.00
La Saint Hubert de Pierres	250.00
Les Amis du Château de Maintenon	1 200.00
Les Roulettes Carrées (Club de roller)	200.00
M.A.R.C.H.E.S Adhérents Pierres	200.00
Natural Dance	150.00
Sarbacane Sportive Pierres et Maintenon	150.00
Société de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maintenon Pierres	250.00
Les blouses roses (Association nationale)	100.00
Restaurants du coeur	800.00
UCIAL	150.00
Union culturelle d'Eure et Loir	150.00
1,2,3,4 Dansez	150.00
Banque alimentaire d'Eure et Loir	200.00
Total	38 095.00

Pour mémoire, Monsieur Gala rappelle qu'une enveloppe de 42 000€ a été attribuée au BP 2017 destinée aux subventions aux associations.

Monsieur Gala apporte des précisions sur certaines associations qui apportent beaucoup sur un plan environnemental ou social telles que La Saint Hubert de Pierres, la société de Pêche ou Les Blouses Roses.

Monsieur Morin précise que pour *l'Observatoire* le budget prévu sera moindre car la porte n'a pas besoin d'être blindée.

Les Pompiers ont demandé une subvention en 2017 de 500€ qui leur est accordée.

Certaines associations qui avaient bénéficié de subventions en 2016 telles que l'association des Anciens Combattants, Le Souvenir français ou les Parents d'élèves de Pierres n'ont pas rendu de dossiers de demande de subvention pour l'année 2017.

Il reste quelques dossiers de subvention à venir (en attente d'être finalisés), notamment celui de l'apiculteur qui intervient lors de la Fête du Livre.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à la majorité (20 voix pour et 1 abstention, Madame Cayuela s'abstenant de voter les subventions destinées aux associations de la chasse et la pêche), décident :

- D'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau.

B/ Attribution de subventions aux coopératives scolaires (délibération 40-2017)

Monsieur TESTE, adjoint délégué au scolaire, poursuit avec l'attribution des subventions aux coopératives scolaires au titre de l'année 2017 comme suit :

Ecole maternelle	Montant alloué par enfant	Nombre d'enfants concernés	Montant total au titre de l'année 2017
subvention coopérative scolaire	2,50 €	87	230,00 €
subvention de Noël	11,00 €	87	957,00 €
subvention au titre des sorties	10,00 €	87	870,00 €
Total prévisionnel exercice 2016			2 044,00 €

Ecole primaire	Montant alloué par enfant	Nombre d'enfants concernés	Montant total au titre de l'année 2017
subvention coopérative scolaire	2,50 €	178	445,00 €
subvention au titre des sorties	20,00 €	178	3560,00 €
Total prévisionnel exercice 2016			4005,00 €

Ces subventions restent majoritairement constantes, la subvention au titre des sorties pour l'école primaire augmente de 1€ par élève en 2017. Les enseignants sont satisfaits.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- D'attribuer les subventions aux coopératives scolaires définies selon le tableau ci-dessus

IV/ Travaux de sécurité rue A. Gautier/Rue R.J. Lefèvre

A - Remplacement de l'ancienne canalisation d'eau potable Place de l'Ancienne Mairie

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal un devis de l'entreprise EIFFAGE pour remplacement de l'ancienne canalisation d'eau potable place de l'Ancienne Mairie d'un montant de 6 760.00 € HT soit 8 112.00 € TTC.

Etudié par les membres de la commission « Travaux-Urbanisme-Environnement » lors de sa réunion du 25 Avril 2017, ce dossier a reçu un avis favorable.

B - Devis en prévision de l'aménagement de la « Chaumine »

Monsieur le Maire soumet également à approbation du Conseil Municipal un devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 3 930.00 € HT soit 4 716.00 € TTC pour la création de branchement eaux pluviales en prévision de l'aménagement de la « Chaumine ».

Etudié par les membres de la commission « Travaux-Urbanisme-Environnement » lors de sa réunion du 25 Avril 2017, ce dossier a reçu un avis favorable.

La canalisation est d'origine (1960). Les travaux d'enrobé de la voirie étant à la charge du Conseil départemental, celui-ci interdit toute intervention pendant les 5 années qui suivent les travaux. Il convient donc de prévoir les branchements préalablement.

Monsieur Morin précise que l'entreprise Eiffage travaille en étroite collaboration avec la population et qu'il y a très peu de retours négatifs en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- De valider le devis de 6 760€HT de l'entreprise Eiffage pour le remplacement de la canalisation place de l'ancienne mairie.
- De valider le devis de 3 930€HT de l'entreprise Eiffage pour la création de branchement d'eaux pluviales

V/ Approbation d'un devis pour la signalisation routière suite aux travaux de sécurité rue R.J. Lefèvre/Rue A. Gautier.

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal un devis de la société VIA ROUTE d'un montant de 2 530.60 € HT soit 3 036.72 € TTC pour la signalisation routière aménagement urbain suite aux travaux de sécurité de la rue Lefèvre et place Jean Moulin.

Etudié par les membres de la commission « Travaux-Urbanisme-Environnement » lors de sa réunion du 25 Avril 2017, ce dossier a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- De valider le devis de 2 530.60€HT de la société VIA ROUTE pour la fourniture et pose de la signalisation routière place de Jean Moulin et Rue Lefèvre.

VI/ Achat d'un minibus communal 9 places.

Monsieur le Maire soumettra à approbation du Conseil Municipal un devis de la Société SAVRA pour l'achat d'un minibus Citroën SCUDO (véhicule d'occasion année 2010) 74 000 Kms pour un montant de 11 583 € HT soit 13 900 € TTC.

Etudié par les membres de la commission « Travaux-Urbanisme-Environnement » lors de sa réunion du 25 Avril 2017, ce dossier a reçu un avis favorable.

Suite à la nouvelle organisation communautaire, il est préférable de prévoir l'achat d'un minibus afin de pallier au manque de celui de la communauté de communes mis à disposition gracieuse depuis 3 ans. L'achat d'un véhicule d'occasion est envisagé du fait d'un usage moindre de ce minibus.

Celui proposé par la société SAVRA est en bon état et suffirait à l'usage prévu (environ 2000 km/an).

Madame Gallas, adjoint au maire délégué demande si ce minibus servira à d'autres trajets que le transport scolaire. Monsieur Morin répond que ce pourrait être envisagé pour le marché, les fêtes (par exemple le Festival de Boisricheux), la crèche, le cimetière ou toutes autres activités, mais que l'utilisation du minibus devra être encadrée. Les déplacements vers les bureaux de votes sont plus dérangeants.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- D'approuver cet achat de minibus d'occasion pour un montant de 11 583€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VII/ Contrat de maintenance des serveurs et du parc informatique et renouvellement du contrat de surveillance des sauvegardes serveur locale et distant.

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal le Contrat de maintenance des serveurs et du parc informatique de l'entreprise SIGNAL Informatique pour un montant de 2 400.00 € HT soit 2 880.00 € TTC pour un an ainsi que le renouvellement du contrat de surveillance des sauvegardes serveur locale et distant avec la même entreprise SIGNAL Informatique pour un montant de 490.83 € HT soit 589.00 € TTC pour un an.

Le contrat commencera rétroactivement le 20 avril, date de fin du précédent contrat. Pour les années à venir, le contrat sera réétudié et fera l'objet d'un marché public.

Monsieur TESTE ajoute qu'avec Christophe Petit, ils se sont penchés sur la question en contactant des entreprises susceptibles de reprendre les contrats.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- De contractualiser avec la société SIGNAL pour la maintenance et les sauvegardes informatiques.

VIII/ Avenant N° 2 au marché 03/2007 pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage – groupement Gazançon dans le cadre de la construction d'une station d'épuration pour les communes de Maintenon et de Pierres.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant N° 2 au marché 03/2007 ayant pour objet d'adapter les conditions d'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage souscrit entre la Commune de Maintenon et le groupement Michel Gazançon, Ingénieur Conseil –Jean-Marc Peyricat, Avocat à la cour – Vendôme Finances Associés. Monsieur le Maire procède à la lecture de l'avenant.

Cet avenant est destiné à tenir compte des aménagements complémentaires nécessaires à la mise en conformité de la nouvelle station. Le montant de cet avenant est estimé à 15 400 € HT soit 18 480.00 € TTC.

Monsieur MORIN précise que les travaux de la serre sont arrêtés actuellement. Cette mesure était nécessaire pour éliminer les nuisances olfactives.

Monsieur TESTE confirme que l'arrêt de la serre semble soulager les riverains de la station d'épuration. En effet, les désagréments liés aux odeurs sont moindres depuis cette décision.

Selon monsieur MORIN, le problème vient de la construction de la serre.

Toutefois, monsieur TESTE explique que l'agacement des riverains reste d'actualité bien que la réorganisation paysagère et l'arrêt de la serre indiquent que des efforts sont réalisés. Les élus de Pierres sont très sollicités concernant ce problème.

Monsieur CRASSIN demande si une part du montant de cet avenant sera à la charge de la commune de Pierres.

Monsieur MORIN confirme en précisant la répartition : 61% pour Mantenon, 39% pour Pierres.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- D'approuver la signature de l'avenant pour tenir compte des aménagements complémentaires nécessaires à la mise en conformité de la nouvelle station

IX/ Demande de subvention à la CCPEIDF au titre du PACT culturel 2017 pour l'organisation du festival « Jazz de Mars » et « Les Musicales de Boisricheux ».

Monsieur Jean-Louis GALA propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention à la CCPEIDF au titre du pacte culturel 2017 pour l'organisation du festival « Jazz de Mars » et « Les Musicales de Boisricheux ».

Le « PACT » vise à subventionner les dépenses artistiques supportées par les collectivités dans le cadre de la programmation d'événements culturels.

Il est proposé de demander une subvention de 3 500 € (pour mémoire en 2016 nous avons perçu 3 147,60 €).

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (21 voix pour), décident :

- D'approuver la demande de subvention à adresser à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Iles de France au titre du pacte culturel 2017

X/ Informations diverses.

- Monsieur MORIN rappelle que le deuxième tour des élections présidentielles se déroulera le dimanche 7 mai de 8h à 19h (les élections législatives se dérouleront de 8h à 18h) et la cérémonie de la célébration de l'armistice de la fin de la seconde guerre mondiale le lundi 8 mai à 10h15 à Pierres et 11h15 à Mantenon.

- Concernant la surconsommation de l'eau sur le réseau, la fuite a été trouvée et réparée.

- Monsieur MORIN indique que le budget communautaire des Portes Euréliennes a été voté. La subvention pour le terrain de foot synthétique et la piste d'athlétisme a été acceptée.

- Monsieur TESTE remercie les membres du conseil municipal pour leur participation au bon déroulement du premier tour des élections présidentielles, ainsi que les services administratifs pour la préparation de ces élections.

- Concernant la ligne de bus numéro 20, monsieur TESTE est toujours en attente d'une réponse du conseil départemental. Il précise qu'un groupe de travail a été constitué pour étudier le problème du manque de fréquentation et du coût de revient de cette ligne 20. Il n'a jamais été question de supprimer cette ligne.

Une seconde réunion du groupe de travail est nécessaire pour progresser en s'appuyant sur le contrat avec le conseil départemental afin de donner des renseignements précis.

Monsieur MORIN explique que le problème est essentiellement la participation financière très importante de la commune.

- Monsieur Jean-Louis GALA exprime sa déception concernant la participation au festival « Jazz de Mars » le 1^{er} avril, seulement 35 entrées.

- Madame Michèle CHÉRAMY, en l'absence de Madame ROUX, informe les membres du conseil municipal de la récolte de 467 brosses à dents pour l'association de Madagascar. Concernant le carnaval qui s'est déroulé dimanche 30 avril et malgré un temps mitigé, la participation a été correcte et tout s'est bien déroulé.

- Monsieur Michel CRETON évoque le Kangoo Trail qui a réuni 270 coureurs, un peu moins que l'année dernière. La journée a été positive, avec un bon parcours et une bonne ambiance. Il remercie la mairie et rappelle que le 5 juin se déroulera le Championnat Régional Cycliste du « Contre la Montre ».

- Monsieur BUTEAU demande où en est l'avancée du City Stade. Monsieur Morin répond que le projet est en cours. Il rappelle que la gestion administrative du dossier n'est toujours pas passée au Conseil Régional. Les travaux ne peuvent pas commencer avant que la subvention régionale ne soit accordée. Tout commencement de travaux risque de ne pas voir accorder la subvention.
- Madame Anne-Marie GALLAS évoque le défilé de voitures anciennes, le « Tour Optique 2000 » qui s'est déroulé le mardi 25 avril et qui a réuni un grand nombre de véhicules.
- Monsieur Gérard CRASSIN est surpris du départ de l'agent de la Police Municipale Madame Véronique GOURY-VIEUILLE. Monsieur MORIN explique que c'est une volonté de changement de sa part après de nombreuses années passées à Pierres et notamment, du fait de son grade, à encadrer du personnel. La recherche de son remplaçant est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Daniel MORIN